Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Prez-en-Pail - Tome IV

Prez-en-Pail. — *Population :* 2.832 hab. en 1901 ; — 2.746 hab. en 1906.

Le moulin à papier du Fourneau est affermé 150 ℔ par Marin Michel, compagnon papetier à Sainte-Suzanne, à Jean Besnard, 1763 ; et celui qui devait 100 ℔ de rente au seigneur de Prez, est cédé par Françoise Michel, veuve de René Poulain, au même Marin Michel, son frère, 1769.

Outre ses vases sacrés, l'église perdit en sept. 1792 une croix processionnelle, un encensoir, deux burettes et leur plateau d'argent.

Curés : Mathieu *Huet* fit construire avant de se démettre de sa cure un petit oratoire en l'honneur de Saint-Julien dans la forêt de Pail ; mention en est faite dans une courte inscription de 1694. — Guilmet, ex-vicaire, est, croit-on, avec les Chouans, 1799. — *Menu*, 1909.

Le Paige nous a conservé dans son *Dict. du Maine* l'épigraphe suivante à la louange d'un prieur de Prez-en-Pail :

Frère René *Beaudrier*, religieux, *Prieur de Prez*, vers Dieu dévotieux, Fit construire de neuf cette chapelle, Fort dévote, très excellente et belle, Estant fermier de Joué, à chacun Agréable, l'an mil cinq cent vingt un. Priez pour luy qu'à la fin Dieu lui fasse Cette grâce que tous ses maux efface. *Amen.*

Une école libre tenue par les Sœurs d'Evron a été supprimée par arrêté ministériel du 8 juill. 1902 et remplacée par une école chrétienne libre, dirigée par des séculières.

Jean Grudé, laboureur, lègue 400 ℔ aux pauvres honteux, 300 ℔ pour une mission, 200 ℔ pour l'érection d'un calvaire, 19 juil. 1759. — M. Bidault, prêtre, et son frère, ont été de 1871 à 1890 les bienfaiteurs de l'église et de la paroisse.

En 1778, une élève sage-femme fut envoyée suivre au Mans le cours d'obstétrique de M^{me} du Coudray, de Paris.

Seigneurs. — Guill. de Prez est condamné à une amende de 150 ℔ aux assises du Mans, 1366 ; Olivier, son fils, cité en 1397 aux assises d'Anjou pour payer cette amende, transige le 12 sept. 1398. — En 1530-1532, le baron de Mayenne fait remise du droit de rachat de la châtellenie. — Un arrêt du Conseil d'Etat du 19 décembre 1712 envoie Léon Potier de Gesvres, archevêque de Bourges, en possession de la terre de Prez-en-Pail, estimée ensuite par procès-verbal du 13 avril 1715 à 80.651 ℔. Un arrêt semblable du 23 août 1725 lui attribuait le bois de Prez-en-Pail. pour 33.300 ℔. Par contrat passé en cour du Châtelet, le 21 août 1726, il vendait le tout pour 117.000 ℔ à Louis Pouyvet de la Belinière, sgr de Bourgon, dont la veuve, Marie-Marg. de Dieuxivoye vendait à son tour pour 250.000 ℔ à Emmanuel-Alexis de Trajin, baron de Cohardon, et à Marie-Thér. de Palluau, sa femme, par contrat passé à Paris, le 29 janv. 1760.

Le 19 nov. 1793, une partie des troupes de Mayenne, en retraite devant les Vendéens sur Alençon, est cantonnée à Couptrain, Saint-Cyr, Prez-en-Pail. — Relations amicales du Comité révol. avec ceux de Laval, Mayenne,

Domfront, Séez, août 1794. — Le bourg est menacé par les insurgés et le général Duhesme envoie des détachements le 4 et le 6 février 1795 pour les surprendre. — Un détachement y est cantonné à partir d'octobre 1797 ; on propose de le supprimer comme incapable de se défendre, le 1er octobre 1799. Il y était pourtant encore en janvier, mais Davoust qui le commandait prie qu'on le remplace à cause des cas d'indiscipline qui se produisent et qu'on lui donne à lui-même un successeur plus instruit, 29 janvier 1800. — Les « femmes fanatiques » refusent d'approvisionner les marchés, quand ils tombent le dimanche, 1799. — Boivin, percepteur, est accusé d'entretenir correspondance avec les insurgés, juil. 1799. — Les courriers n'étaient pas encore en sûreté le 5 février 1800 et la malle, qui avait été arrêtée plusieurs fois, le fut encore le 4 avril .

L'*inventaire* de 1906 se fit le lundi 12 mars . En entrant dans l'église après effraction de la porte de la sacristie, les gendarmes trouvèrent bon, gênés par l'odeur du soufre, de briser six des plus belles verrières à coups de crosses.

Maires. — *Barbereau*, président de l'administration cantonale, est dénoncé comme ayant un frère parmi les insurgés, 23 juin 1798. — *Souty*, 1906. — *Barré*, 1908.